



Vosges du Sud

Nombre de conseillers

En exercice : 42
 Présents : 26
 Absents : 16
 dont suppléés : 0
 dont représentés : 6
 Votes pour : 32
 Votes contre : 0
 Abstention : 0
 Suffrages exprimés : 32

Date de la convocation
 12/05/2023

Date de publication
 30/05/2023

Séance du 23 mai 2023

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace de la Tuilerie à Giromagny, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ANDERHUEBER, Président.

Titulaires présents : M. AERENS, L. AFFHOLDER, J-L. ANDERHUEBER, O. BAZIN, J-P. BRINGARD, L. BROS-ZELLER, C. CANAL, M-J. CHASSIGNET, J. CHIPAUX, C. CODDET, A. DOYEN, A. FENDELEUR, A. FESSLER, P. GUIGON, J-M. HUGARD, P. LACREUSE, C. LESOU, G. MICLO, P. MIESCH, S. MOREL, V. ORIAT-BELOT, E. PARROT, A-S. PEUREUX-DEMANGELLE, J-L. SALORT, G. TRAVERS, A. ZIEGLER

Pouvoirs : C. PARTY à J-L. ANDERHUEBER, M. LEGUILLON à P. MIESCH, E. HOTZ à C. CANAL, D. VALLVERDU à S. MOREL, E. OTERNAUD à E. PARROT, E. WILLEMAIN à C. CODDET

Secrétaire de séance : A-S PEUREUX-DEMANGELLE

Délibération n° 057-2023

Objet : Finances - harmonisation des tarifs périscolaires et extrascolaires

Vu

- l'arrêté préfectoral n°90-2022-04-08-00002 du 8 avril 2022 relatif aux statuts communautaires,
- la délibération n°102-2022 du 8 novembre 2022 relative aux tarifs,

Considérant :

- la nécessité d'harmoniser les prestations de service des accueils périscolaires et extrascolaires sur l'ensemble du territoire communautaire,
- l'évolution croissante des coûts de gestion de ces services,

Monsieur le président propose d'appliquer à compter de la rentrée scolaire 2023-2024 les tarifs suivants :

	PERISCOLAIRE				
	Tarif horaire matin et soir	Goûter	Forfait midi	Repas	Accueil du midi
	A la ½ heure	Unitaire	Unitaire	Unitaire	Unitaire
1 - De 0 à 600	2,00	1,30	3,00	3,35	1,40
2 - De 600,01 à 820	2,10	1,30	3,15	3,35	1,50
3 - De 820,01 à 1 400	2,20	1,30	3,30	3,35	1,65
4 - De 1 400,01 à 2000	2,40	1,30	3,65	3,35	1,80
5- > 2000,01	2,50	1,30	3,80	3,35	1,90

	EXTRASCOLAIRE ET MERCREDI			
	Tarif Horaire	Repas	Goûter	Séjours
	A l'heure	Unitaire	Unitaire	A la journée
1 - De 0 à 600	1,35	3,35	1,30	23,00
2 - De 600,01 à 820	1,43	3,35	1,30	23,00
3 - De 820,01 à 1 400	1,50	3,35	1,30	23,00
4 - De 1 400,01 à 2000	1,65	3,35	1,30	23,00
5- > 2000,01	1,73	3,35	1,30	23,00

Envoyé en préfecture le 31/05/2023

Reçu en préfecture le 31/05/2023

Publié le

ID : 090-200069060-20230523-057_2023-DE



SUPPLEMENT			
1 ^{er} Retard	2 ^{ème} Retard	3 ^{ème} Retard	Supplément extérieur CCVS
A la ½ heure	Unitaire	Unitaire	Unitaire/journée
5,00	10,00	15,00	2,00

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
ENTERINE les modifications tarifaires proposées par Monsieur le Président, telles qu'exposées ci-dessus,
APPROUVE la grille tarifaire modifiée, ci-annexée.

Visa préfectoral

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Ont signé au registre des délibérations tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président


Jean-Luc ANDERHUEBER



La secrétaire de séance,


Anne-Sophie PEUREUX-DEMANGELLE